

Paris, le 10 septembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Radio Numérique Terrestre : il faut avancer !

Le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) a pris acte de la décision du Gouvernement, communiquée par voie de presse le jeudi 6 septembre 2012, de ne pas préempter de fréquences pour le compte de Radio France, et de RFI, dans le cadre des trois premiers appels à candidatures en Radio Numérique Terrestre (RNT) sur la Bande III, initiés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sur les zones de Marseille, Nice et Paris. Cette option est contre-productive. Pour autant, elle est provisoire.

Le SNRL accueille avec satisfaction l'ambition affichée par le Gouvernement de travailler à réduire la « fracture radiophonique » existant en France, notamment en zones rurales, et d'avancer vers davantage de diversité sur les ondes : « *La numérisation du média radio est un excellent instrument au service de cet objectif* ». Le SNRL n'a cessé de promouvoir ce but, notamment lors des dernières élections, et rappelle que la numérisation de la diffusion hertzienne est inscrite dans la Loi. Cela exige la poursuite des appels à candidatures en bande III sur les 20 grandes zones prévues par le CSA.

Dans cette perspective, le SNRL se félicite de la prochaine adoption de la norme de diffusion DAB+, norme expérimentée à Nantes et promue par notre organisation professionnelle depuis plus de 6 ans. Si le « *Gouvernement tient à encourager les efforts de certains éditeurs (...) pour tenter de trouver des solutions adaptées à leur modèle économique* », nous souhaitons voir poursuivre les expérimentations et les développer dans toutes leurs dimensions, y compris normatives, avec le soutien nécessaire de la DGCS et de la DGMIC (*), d'ores-et-déjà saisis par le syndicat. Il s'agit de lever les derniers doutes, tant opératoires qu'économiques, conditionnant le succès du lancement national de la RNT.

Le 27 octobre prochain à Reims, dans le cadre de son congrès, le SNRL sera à nouveau force de proposition. Il présentera les axes d'un modèle technique et économique innovant, adapté aux spécificités des radios locales et associatives, porté par les éditeurs volontaires, réalisable avec les investissements productifs dédiés au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire sur les territoires. Ce modèle sera adapté au soutien de l'État dédié à la diffusion numérique hertzienne des radios associatives.

Gageons que la volonté du Gouvernement de préserver « *l'économie parfois fragiles des acteurs, en particulier (des) radios associatives* » se concrétise avant la fin de l'année, notamment pour les éditeurs de catégorie A positionnés sur les trois premières zones de déploiement.

Le SNRL appelle les radios associatives candidates en RNT sur les zones de Marseille, Nice et Paris à poursuivre leurs démarches et le CSA à renforcer leur présence sur les territoires concernés.

Les conditions du succès d'un déploiement de la Radio Numérique Terrestre relèvent aussi de la présence de tous les acteurs du secteur. Le SNRL invite, d'une part, le Gouvernement à ré-examiner dès que possible la présence du service public sur la Bande III, et invite, d'autre part, les grands réseaux généralistes à rejoindre l'élan collectif pour la RNT, afin de réussir ensemble la modernisation du média radio.

Pour autant, le SNRL ne saurait se satisfaire des conditions actuelles de déploiement de « *la radio hybride par voies satellitaires et terrestres* » sur la Bande L. En effet, les deux seules options présentées au CSA sont des modèles de radios payantes. Cela ferme la porte à la diversité et à la diffusion des radios locales. Le SNRL estime qu'en l'absence d'un déploiement national en bande III, cela est contraire au pluralisme affiché par la Loi sur la Liberté de Communication à laquelle notre pays est profondément attaché. A cet effet, et au cas où les appels à candidature des 20 prochaines zones prévues ne seraient pas lancés maintenant en bande III, le SNRL requiert que le CSA contraigne les opérateurs en Bande L à diffuser les éditeurs locaux et associatifs à des prix adaptés, basés sur les coûts,

A l'heure où Apple se prépare à diffuser une offre web-radio massive adossée à I-Tunes, le syndicat alerte toute la filière : **seule la diffusion hertzienne numérisée de façon cohérente sur toutes les bandes permet de répondre aux attentes des auditeurs en respectant la gratuité de l'écoute, la diversité et l'indépendance des éditeurs.**

• **Contact presse : Pierre Montel - 06 62 92 65 21 – communication@snrl.fr**